

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
D'EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES (TENUES
CYCLISTES)
AUX COULEURS DU VELODROME
COMMUNAUTAIRE DE LIMOGES METROPOLE

Article 1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de détailler les droits et obligations entre :

Limoges Métropole (le vendeur), représentée par son Président, Monsieur Guillaume Guérin dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 12 mai 2023, dont le siège social est à LIMOGES (87000), 19 rue Bernard Palissy, identifié sous le numéro de SIREN 248 719 312.

ET

son client (l'acheteur)

dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : équipements et accessoires aux couleurs du vélodrome.

Toute prestation accomplie par **Limoges Métropole - Communauté urbaine** implique donc l'adhésion sans réserve de *l'acheteur* aux présentes conditions générales de vente.

Article 2. CONDITIONS GENERALES

L'acheteur doit obligatoirement appeler les éducateurs sportifs du vélodrome avant de procéder à un achat en ligne d'équipements ou accessoires aux couleurs du vélodrome afin de s'assurer de la disponibilité des produits (quantité et tailles).

L'acheteur devra également obligatoirement venir chercher son article au vélodrome de Limoges Métropole. Il ne sera pas procédé à un envoi.

L'acheteur devra donc téléphoner avant son achat au 06/58/83/88/19 ou 06/14/25/61/44 (n° de téléphone des éducateurs sportifs du vélodrome) et pour prendre rendez-vous pour venir chercher son équipement (remise directe de la marchandise à *l'acheteur*).

Il pourra également faire sa demande par mail : velodrome@limoges-metropole.fr

Article 3. OBLIGATIONS DES PARTIES

Après prise de rendez-vous, Limoges Métropole s'engage à mettre à disposition les biens commandés par *l'acheteur* sous réserve que celui-ci se soit assuré de la disponibilité des articles.

L'acheteur s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente.

Article 4. CONDITIONS FINANCIERES

L'achat en ligne d'équipements ou accessoires aux couleurs du vélodrome donne lieu à une contrepartie financière acquittée en amont de la prestation, conformément à la grille tarifaire en vigueur.

Article 5. AVENANTS - RESILIATION

Les conditions générales de vente pourront être modifiées à l'initiative de Limoges Métropole.

Article 6. DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation est applicable aux contrats conclus à distance (article L. 221-18 du code de la consommation) entre des professionnels et des consommateurs.

Le consommateur (*l'acheteur*) dispose de 14 jours, à partir de la conclusion du présent contrat, pour exercer son droit de rétractation.

Ce droit de rétractation s'exerce, dans le délai précité, sans qu'il soit nécessaire pour le consommateur de justifier et motiver sa décision.

Le consommateur (*l'acheteur*) exerce son droit de rétractation en informant Limoges Métropole de sa décision de se rétracter par l'envoi, avant l'expiration délai, du formulaire de rétractation fourni en annexe du présent contrat, et qui est accessible par téléchargement sur le site de réservation du vélodrome ou par l'envoi d'une déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

La totalité de la somme versée sera remboursée par virement sur le compte bancaire du consommateur (*l'acheteur*).

Pour exercer ce droit de rétractation, la déclaration ou le formulaire doit être envoyé par email à l'adresse suivante : velodrome@limoges-metropole.fr, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour procéder au remboursement de l'abonnement.

Concernant les équipements ou accessoires aux couleurs du vélodrome, ils devront être retournés dans leur emballage d'origine, avec les étiquettes attachées et en parfait état.

Article 7. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD¹), il est porté à votre connaissance que les données que vous communiquez font l'objet de traitements mis en œuvre et opérés par Limoges Métropole, responsable de traitement,

Pour les finalités suivantes :

Traitement T1 : « Traitement des données des usagers du Vélodrome de Limoges Métropole »

T1a - Permettre à Limoges Métropole d'établir des documents contractuels permettant l'utilisation de l'équipement.

T1b - Permettre à Limoges Métropole, de manière directe ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), de gérer les accès à l'équipement selon les conditions définies dans le règlement ou par les dispositions spécifiques définies dans les conventions.

T1c – Permettre à Limoges Métropole de gérer la facturation des services liés à l'usage des équipements par les usagers.

T1d – Permettre à Limoges Métropole d'exploiter les données pour piloter l'activité (exploitation analytique, statistique et à but prospectif.)

Traitement T2 : « Traitement des données nécessaires à la sécurité des biens et des personnes sur le site du Vélodrome de Limoges Métropole »

T2a - Permettre à Limoges Métropole de manière directe ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), d'assurer l'exploitation des dispositifs vidéo mis en œuvre sur le site.

T2b - Permettre à Limoges Métropole de manière directe ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), d'assurer la sécurité des usagers et du personnel en complément des dispositifs vidéo.

Traitement T3 : « Communication auprès des usagers du Vélodrome de Limoges Métropole »

T3a – Permettre à Limoges Métropole, de manière directe ou le cas échéant par le biais de sous-traitant(s), de contacter les usagers afin de mesurer leur niveau de satisfaction au regard des équipements et des services.

T3b – Permettre à Limoges Métropole, de manière directe ou le cas échéant par le biais

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

de sous-traitant(s), de communiquer de manière dématérialisée ou non auprès des usagers autour des activités sportives en lien avec le Vélodrome sans lien directe avec la relation entretenue par ces usagers avec Limoges Métropole.

Sur les fondements :

- de l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD) pour le traitement **T1**.
- de traitement(s) nécessaire(s) aux fins des intérêts légitimes poursuivis par le responsable de traitement (article 6.1-f du RGPD) : assurer la sécurité des biens et des personnes sur les installations exploitées par Limoges Métropole pour le traitement **T2**. / du Code de la Sécurité Intérieure, articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1, R251-7 à R253-4 pour le traitement **T2a**
- du consentement de la personne concernée au traitement de ses données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (article 6.1-a du RGPD) pour le traitement **T3**.

Le traitement des données à caractère personnel nécessaires à la réalisation de chacune de ces finalités est susceptible d'engendrer différentes opérations relatives à ces données, autant en termes de catégories de données, de durées de conservation appliquées à ces données, que de droits exerçables sur ces données.

Le détail de ces finalités, des traitements mis en œuvre par Limoges Métropole ainsi que des droits dont vous bénéficiez et que vous pouvez exercer sur vos données sont consultables dans la Politique de protection des données à caractère personnel relatives à la gestion du Vélodrome de Limoges Métropole.

Cette politique de protection des données est consultable sur le site internet de Limoges Métropole à l'adresse suivante <https://www.limoges-metropole.fr>, menu « Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données », sur le site du Vélodrome de Limoges Métropole ainsi qu'auprès du service « Gestion des grands équipements » de Limoges Métropole

Pour tout renseignement ou complément d'information, vous pouvez vous adresser :

- Au service concerné de Limoges Métropole velodrome@limoges-metropole.fr

Pour exercer vos droits sur vos données comme indiqué dans la politique de protection des données, vous pouvez vous adresser :

- Au Délégué à la protection des données (DPO) de Limoges Métropole dpo@limoges-metropole.fr

Article 8. DIFFERENDS

Les parties s'engagent à chercher une issue amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution des conditions générales de vente.

A défaut, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Limoges.

Annexe : Formulaire de rétractation

ANNEXE

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez vous rétracter suite à un achat sur le site du vélodrome pour le grand public ou une réservation pour les groupes, clubs, comités, organisateurs...

Ce formulaire doit être renvoyé par e-mail à l'adresse suivante : velodrome@limoges-metropole.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur (*merci de reporter le nom de votre achat en ligne ou contrat pour les réservations*).....

Commandé le :

Quantité :

Durée :

Nom du consommateur:

Adresse du consommateur:

Par l'envoi du présent formulaire je confirme que (*nom du consommateur*)

décide d'exercer mon droit de rétractation au contrat d'abonnement au vélodrome communautaire. J'exerce mon droit dans le délai réglementaire de 14 jours à partir de la signature du contrat précité. L'exercice de mon droit de rétractation entraîne le remboursement intégral des sommes versées au titre du présent contrat.

Signature du consommateur :

Lieu et Date :

Merci de joindre un RIB pour le remboursement